

## Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental « DÉLIO »

### TERMES DE REFERENCE

#### **L'analyse financière et l'étude de tarification du projet de gestion de la grotte du chameau et la préparation d'un cahier de charge pour la cession de son exploitation, Commune rurale de Zegzel Province de Berkane**

#### **1- PREAMBULE :**

Le Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental "DÉLIO" initié par l'Agence de l'Oriental et le PNUD vise à stimuler un processus de Développement local Intégré, fédérant tous les acteurs et favorisant les synergies entre les différents intervenants dans la Région de l'Oriental.

Son intervention s'articule autour de :

- La consolidation des acquis et des bonnes pratiques du programme DÉLIO, notamment en termes de valorisation des produits de terroir et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain. Ceci sera concrétisé par l'accompagnement des projets réalisés dans les domaines de la qualité des produits et de leur commercialisation et la poursuite des activités en relation avec la déclaration de l'oasis de Figuig, patrimoine universel par l'UNESCO et l'aménagement de la grotte du chameau ;
- Une stratégie de communication axée sur les territoires sera mise en œuvre, en vue de (i) renforcer et de promouvoir l'identité territoriale des zones d'intervention du programme pour les rendre plus attractifs, (ii) faire connaître les bonnes pratiques et dynamiques générées par le programme DÉLIO et autres interventions (iii) mettre en place un réseau d'échange des expériences et de savoir faire entre les différents acteurs des territoires du programme ainsi qu'avec d'autres programmes similaires du Maroc (PNUD et SNU, autres programmes de coopération, programmes sectoriels...) ;
- Une stratégie de lutte contre la pauvreté à travers la diversification des activités économiques et des sources de revenus par l'appui aux activités touristiques (écotourisme et tourisme culturel) et la valorisation des produits agricoles qui se base sur le savoir faire des populations locales. Cette activité éco touristique sera basée sur la mise en place et la promotion de circuits touristiques dont certains ont été déjà testés par les acteurs locaux et qui allieront les thématiques liées aux oasis et à ses patrimoines culturels et historiques, le savoir faire des populations locales, la vie pastorale et la culture nomade, et les ressources naturelles (montagnes, lacs naturels et artificiels, végétation...). Ces thématiques seront découvertes par les touristes à travers un circuit de randonnées et un accueil chez les nomades dans les tentes et chez l'habitant aux Ksours des oasis
- Une stratégie d'économie d'eau et d'énergie en appui aux filières productives (agriculture et filière viande rouge ovine Béni Guil).

Le Programme DÉLIO vise la concrétisation des quatre produits spécifiques selon une approche participative et territoriale:

- ✓ Le renforcement des capacités des communes et la mise en œuvre des actions prioritaires de proximité à caractère social émanant des PCD ;
- ✓ Appui aux initiatives locales de développement liées à l'éco tourisme ;
- ✓ Renforcer l'identité culturelle et patrimoniale des zones d'intervention du programme ;
- ✓ Valorisation des filières des produits locaux.

## **2- JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION :**

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Produit 3 du Programme DÉLIO, portant sur la valorisation du Patrimoine naturel et culturel. Dans ce cadre le programme DÉLIO appui ses partenaires locaux pour l'adoption d'approches innovante visant la création d'emploi, notamment pour ce qui est la mise en place d'une structure de gestion et d'animation de la grotte du chameau à la commune rurale de Zegzel, province de Berkane.

Cette étude est complémentaire à des aménagements intérieurs et extérieurs de ladite grotte, ainsi que son équipement avec des capteurs de (CO<sub>2</sub>, humidité relative et température), la sonorisation et vidéo surveillance. Ces travaux d'aménagement et d'équipement ont été livrés à la commune rurale de Zegzel.

L'objet de cette consultation est la réalisation d'une analyse financière et étude de tarification du projet de gestion de la grotte du chameau et la préparation d'un cahier de charge pour la cession de son exploitation.

## **3- ZONE D'ETUDE**

La zone d'étude est la commune rurale de Zegzel ou se situe la grotte et à qui revient la responsabilité.

## **4- CONSISTANCE DE LA CONSULTATION :**

**5-**

L'objectif principal assigné à la présente mission est de faire une analyse financière et étude de tarification du projet de gestion de la grotte du chameau et la préparation d'un cahier de charge pour la cession de son exploitation. Ainsi, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes :

1. Evaluation des flux actuels et prévisionnels, en tenant compte des flux à capter de la station balnéaire de Saidia.
2. Evaluation des investissements à réaliser par le concessionnaire
3. Evaluation qualitative et quantitative des besoins en ressources humaines
4. Evaluation financière et étude de tarification
5. Evaluation des dispositifs de sécurité humaine et de la biodiversité
6. Organisation des flux et visiteurs tenant compte de l'intérêt écologique et biologique du site.
7. Elaboration d'un cahier des charges conforme aux lois et procédures en vigueur par les collectivités territoriales.

## **6- CONNAISSANCE DU CONTEXTE:**

Les concurrents déclarent :

- Avoir apprécié toutes les difficultés liés au contexte d'intervention (vastitude de territoire, dispersion géographique...etc.) et toutes difficultés qui pourraient se présenter au cours de l'étude pour lesquels aucune réclamation ne sera prise en considération ;
- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations à remettre à l'administration;
- Avoir fait préciser tous les points susceptibles de contestation ;
- Avoir fait tous les calculs et tous les détails ;
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer le prix de chaque phase de nature à donner lieu à discussion.

## **7- VALIDITÉ:**

La consultation ne sera valable, définitive et exécutoire qu'après notification de son approbation par Monsieur le Directeur National du Programme DÉLIO.

## **8- OBLIGATIONS DU CONSULTANT**

Le consultant s'engage :

- A mener sa mission, avec toute la diligence nécessaire et dans les délais indiqués au planning qui sera arrêté ; ces délais ne comprennent pas les interruptions éventuelles demandées par le Maître d'Ouvrage ni toutes autres causes en cas de force majeure ;
- A rendre compte au maître d'ouvrage immédiatement, et sous sa responsabilité personnelle, aussitôt qu'une cause de supplément apparaîtra, et lui demandera ses instructions convenables.

## **9- TACHES ET MANDATS DU CONTRACTANT**

Dans le cadre de la présente mission, le consultant est chargé de la réalisation des prestations suivantes :

- Diagnostic du potentiel touristique et analyse des flux
- Recensement des aménagements réalisés ainsi que les équipements
- Diagnostic des aménagements à réaliser ainsi que les équipements manquants.
- Diagnostic des besoins en ressources humaines et formations
- Elaboration de mode de gestion (audio-guide, circuit et visite guidée, période d'ouverture et de fermeture, durée des visites, tailles des groupes de visite, nombre de visite...)
- Dispositifs de sécurité humaine et de la biodiversité, selon le mode de gestion.
- Analyse financière (charge d'exploitation, redevance et taxation, bénéfices et marges prévisionnelles...)

## **10- PRODUCTIONS ET LIVRABLES DE LA MISSION**

Les différents documents à produire dans le cadre de cette consultation sont :

- Rapport 1. Potentiel touristique et analyse des flux
- Rapport 2. Proposition de gestion et recommandations d'aménagement et d'installation des dispositifs de sécurité pour l'homme et pour la biodiversité.
- Rapport 3. Analyse financière et étude de tarification
- Rapport 4. Cahier des charges. (en français et en arabe)

Tous les documents sont à fournir sur support électronique adéquat.

### **11- VALIDATION**

Le programme DÉLIO procédera, dans un délai de vingt (20) jours, à la validation de l'ensemble des livrables. Des renseignements et des prestations complémentaires pourront être demandés au titulaire, ainsi le programme pourra:

- Soit accepter les documents sans réserve, ce qui impliquera son approbation ;
- Soit inviter le titulaire à procéder à des corrections ou améliorations de détail;
- Soit rejeter les documents pour insuffisance grave.

Dans le deuxième cas et le troisième cas, le titulaire disposera de quinze jours (15j) pour remettre les documents en forme définitive, étant précisé que les frais de reprise des documents sont entièrement à la charge du consultant.

### **12- MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement sera effectué sur la base du montant hors taxes, le programme remettra au titulaire une attestation d'exonération de la TVA, sur la base d'une facture Pro forma fournie par le titulaire. Les paiements seront effectués après remise et validation de l'ensemble des livrables.

### **13- DELAI DE D'EXECUTION:**

Le délai d'exécution est de deux (2) mois à compter de la date de notification du bon de commande.

### **14- PENALITES**

A défaut par le consultant d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits ; il lui sera appliqué une pénalité de 1‰ (un pour mille) du montant du marché par jour de calendrier de retard. Le montant total de ces pénalités sera déduit d'office des décomptes des sommes dues au bureau d'études, le montant total des pénalités appliquées est plafonné à 10% du montant du marché.

### **15- PROFIL DU CONSULTANT**

Le profil recommandé pour la présente mission est

- De formation minimum Bac + 5 en sciences économiques, gestion et aménagement du territoire, ou dans l'un des domaines de l'intervention du programme.
- Une expérience avérée en études technico-économique, de préférence dans le domaine de gestion des sites touristiques
- Aisance rédactionnelle et communication courante en français et en arabe ;
- Une parfaite connaissance de l'environnement institutionnel et des textes législatifs relatifs aux collectivités territoriales, le foncier et le partenariat public-privé.

### **16- CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUMISSION**

Le consultant/l'expert soumettra, son offre sous plis fermé portant l'objet de la consultation à l'adresse suivante:

**Agence de l'Oriental « Programme DÉLIO »  
Bd Allal Ben Abdallah Résidence Rayane n° 71 Appt.5 2ème étage  
Oujda**

Ledit pli doit contenir trois (3) enveloppes fermées, avec les mentions suivantes :

**A) Enveloppe 1 : dossier administratif**

- les présents Termes de Références signé et cacheté;
- Formulaire d'identification (modèle fourni en annexe 1) ;
- Attestation fiscale ;
- Registre de commerce pour les sociétés.

**B) Enveloppe 2 : offre technique**

- Note méthodologique ;
- Chronogramme de la mission ;
- CV du/des consultant(s) affectés à l'exécution du présent marché ;
- Attestation de références pour des prestations similaires à l'objet de la consultation.

**C) Enveloppe 3 : offre financière**

- Une offre financière.

## **17- CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE**

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet par l'ordonnateur ou son délégué.

Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui concerne les éléments portés à leur connaissance.

### **Le jugement des offres aura lieu en quatre phases :**

- 1- Analyse des dossiers administratifs,
- 2- L'appréciation de l'offre technique ;
- 3- L'appréciation de l'offre financière ;
- 4- L'appréciation globale.

#### **1. Analyse des dossiers administratif, technique et additif :**

Les dossiers administratifs et techniques seront examinés conformément aux dispositions de L'article 36 du règlement des marchés.

Cet examen préliminaire se matérialisera par l'une des deux conclusions suivantes:

- Acceptation de l'offre ;
- Acceptation de l'offre sous réserve à l'issu de l'examen des dossiers ;
- Rejet de l'offre pour non-conformité aux dispositions des présents termes de référence.

#### **2. L'appréciation de l'offre technique**

A ce niveau, seules les offres admises à l'issu de la phase 1, feront l'objet de l'appréciation de leurs offres techniques.

Une note technique (NT) sur 100 sera attribuée à chaque concurrent et calculée selon les critères suivants :

a) **Expérience du consultant, noté sur 40 points : Nt1 :**

PROFIL	CRITERES	NOTE
Le consultant chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de Dix (10) ans d'expérience dans des projets similaires : <b>40 points</b>;</li> <li>• Entre cinq (05) et Dix (10) ans d'expérience (5 et 10 incluse) : <b>20 points</b> ;</li> <li>• Moins de cinq (5) ans d'expérience : <b>0 points</b> ;</li> </ul>	
<b>Moyens humains : Nt1</b>		

**N.B : le consultant peut avoir recours à tout profil qu'il juge utile pour l'accomplissement de la mission.**

b) **Problématique et Méthodologie d'Approche, notée sur 60 points : Nt2:**

Libellé	Critères	Note
Méthodologie	Qualité de la méthodologie adoptée ✓ Retrace les orientations du CPS en détaillant la consistance avec compréhension de l'ensemble des missions apportant une valeur ajoutée par rapport aux spécifications du CPS (Réflexion développée) : <b>40 points</b> ; ✓ Retrace seulement des orientations du CPS (termes de référence) sans détailler la consistance (Réflexion limitée) : <b>20 points</b> ; ✓ Incohérence ou non-conformité aux termes de références du CPS ou omission d'un élément essentiel qui touche à la substance des termes de référence. <b>0 points</b> ;	
Organigramme et chronogramme d'intervention	✓ Pertinente, détaillant de manière cohérente et claire les phases, le planning de réalisation et la répartition des tâches et présentant des engagements sur le livrable et/ou faisant preuve de souplesse lors de la réalisation du projet : <b>20 points</b> ; ✓ Reprend seulement le déroulement des phases définies dans le CPS, sans détail du planning, ni précision des tâches à répartir. <b>10 points</b> ; ✓ Manque de cohérence et de clarté et présence de lacunes significative quant au phasage et au planning : <b>0 points</b> ;	
<b>Méthodologie générale et Organigramme d'intervention : Nt2</b>		

NB. • La note de chaque concurrent NT1 et Nt2 sera calculée par la moyenne des notes accordées par chacun des membres de la sous-commission technique.

La note technique est l'addition des deux notes comme suit :

$$NT = Nt1 + Nt2$$

### 3. L'appréciation de l'offre financière

Une note financière (NF) sera attribuée à chaque offre en fonction de la formule ci-après :

**Offre financière minimale**

$$\text{La note NF} = \frac{\text{Offre financière minimale}}{\text{Offre financière proposée par le concurrent}} \times 100$$

**Offre financière proposée par le concurrent**

Selon cette formule, l'offre financière minimale se verra attribuer une note financière de 100 et les autres offres des notes financières inversement proportionnelles à leur montant.

### 4. L'appréciation générale

La note globale (NG) de chaque concurrent sera calculée en faisant la somme de la note technique (NT) et de la note financière (NF) après introduction d'une pondération et ce comme suit :

- La note technique est pondérée par un coefficient de **70%** ;
- La note financière est pondérée par un coefficient de **30%**.

$$\text{Note globale (NG)} = 70\% \times \text{Note Technique (NT)} + 30\% \times \text{Note financière (NF)}$$

Le concurrent ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée sera déclaré attributaire du marché.

NB : Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus avantageuses sont tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, la commission, pour départager les concurrents, procède entre eux par un tirage au sort conformément à l'article 40 du règlement des marchés publics.

### 18- DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite de soumission est le 20/05/2016. Le cachet de la poste faisant foi.

Page 8 (huit) et dernière

**Bon de Commande N° ...../DÉLIO/2016**

**Analyse financière et l'étude de tarification du projet de gestion de la grotte du chameau et la préparation d'un cahier de charge pour la cession de son exploitation, Commune rurale de Zegzel Province de Berkane**

Lu et accepté par le Contractant :

Approuvé par le Directeur National du Programme DÉLIO:

Mohamed MBARKI  
Directeur National



## ANNEXE 1

### Formulaire d'identification à remplir par le soumissionnaire (dossier administratif)

Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique,	
Adresse de correspondance	
Numéro de téléphone et de télécopieur	
Représentant légal de la société Nom, Prénom et fonction	
Relevé d'Identité Bancaire, Banque, Intitulé du compte	